



CARTON ROUGE

Commémoration des inondations : la municipalité fait la fête

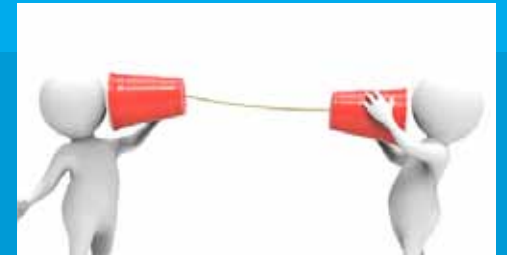
p.3



COUP DE GUEULE

Plan de Prévention du Risque Inondation : les sinistrés spoliés

p.4



RUMEURS

La vérité si je mens ! Le nouveau feuilleton Biotois

p.7

« Touche pas à mon école ! »

Fermeture de l'école Langevin

« *Qui ouvre une école, ferme une prison* », disait Victor Hugo en 1848 devant l'assemblée nationale. Il s'opposait alors de façon catégorique aux réductions budgétaires proposées par le Comité des Finances dans le domaine des sciences, des lettres et des arts.

Un siècle et demi plus tard, à Biot en 2017, la municipalité veut fermer l'école historique de Biot, Paul Langevin. La Maire voudrait même agir au plus vite afin que la décision soit effective dès la rentrée 2017.

Mais les Biotois, et plus particulièrement les parents d'élèves et les enseignants, mis au pied du mur sans aucune concertation préalable, se mobilisent en masse contre la fermeture de leur école et créent le 'collectif de défense de l'école Paul Langevin'.

Cette fermeture d'école attire notre attention à plusieurs niveaux.

Concertation : Zéro pointé

D'abord, la municipalité a brillé par une totale absence de concertation. En effet, ni les parents d'élèves, ni les enseignants n'ont été consultés ou avertis. Les représentants des parents d'élève ont appris le projet lors du CCVS (Comité Consultatif de la Vie Scolaire) du 29 novembre 2016.

Pour une municipalité qui prône « la concertation et le vivre ensemble » à longueur d'articles dans ses supports de communication, il y aurait de quoi sourire, si la situation n'était pas aussi grave.



Ecoute, dialogue : la municipalité recalée

Face à l'intransigeance de la municipalité, les parents d'élèves et les enseignants se mobilisent pour leur école en organisant plusieurs manifestations.

Les parents étaient notamment très présents au conseil municipal du 8 décembre et devant l'école le 14 décembre 2016. Nice Matin et France 3 s'en sont largement fait l'écho.

La maire ne s'en inquiète pas et campe sur ses positions, décidée à passer en force.

Impasse sur les études socio-démographiques

La municipalité prévoit de vastes programmes de logements sociaux aux Soulières et à Saint Eloi et à Sophia Antipolis : où compte-t-elle scolariser les enfants de ces familles ?

Etudes techniques : les questions restent en suspens

A ce jour de nombreuses questions restent sans réponse :

Quelle est la réelle capacité d'accueil de l'école Saint Roch ?

Le Bâtiment de Saint Roch a-t-il été conçu pour permettre l'accueil de 8 classes (normes sanitaires, sécurité, handicap, etc.) ?

Suite de l'article en page 2

EDITO

Le 11 janvier, Madame Debras parlait dans Nice Matin d'un « mépris de la voix des habitants et des élus » de la part de l'état et de SNCF Réseaux. A Biot, ce sont pourtant les citoyens qui se sentent méprisés par leurs élus.

Mépris des enfants, qui s'épanouissent à l'école Langevin, où ils apprennent dans de bonnes conditions, lorsque Madame Debras veut fermer leur établissement pour la rentrée 2017.

Mépris des parents d'élèves qui se battent pour l'intérêt de leurs enfants, et que l'on balade de réunion en réunion (une réunion servant à fixer la date d'une prochaine réunion), lorsque Madame Debras a besoin de gagner du temps.

Mépris des enseignants, qui démontrent l'inévitable détérioration des conditions d'apprentissage des enfants ainsi que la dégradation de leurs conditions de travail, lorsque Madame Debras se bouche les oreilles pour faire passer en force sa fermeture d'école.

Mépris des sinistrés, lorsque Madame Debras organise une fête de 3 jours pour célébrer la crue du 3 octobre 2015, avec tambours et trompettes.

Mépris des sinistrés, quand Biot, l'une des communes la plus touchée par les inondations, ne présente aucune demande de financement de travaux de sécurisation à la CASA (Communauté d'Agglomération de Sophia Antipolis).

Mépris des associations Biotaises qui travaillent sur le risque inondation, quand Madame Debras, trop pressée de mettre en œuvre son PLU (Plan Local d'Urbanisme), refuse de leur accorder le délai nécessaire pour pointer les incohérences d'une cartographie inondation qui spolie les habitants de l'aplaine de la Brague.

Mépris des habitants du vieux village, quand Madame Debras leur impose des bornes qui limitent, voire interdisent tout accès en voiture à leur domicile, y compris pour les personnes âgées ou à mobilité réduite.

Mépris du personnel municipal, dont Madame Debras dégrade le régime indemnitaire, et dont le turn over s'accélère.

Mépris des citoyens Biotois, lorsque Madame Debras, par la modification du PLU, s'ouvre des droits à bétonner aux Bâchettes.

Tant de mépris et si peu d'écoute, quand on tient des discours de concertation, d'initiatives citoyennes et de Vivre Ensemble, surprend, irrite et révolte bon nombre de nos concitoyens.

Tant de mépris par arrogance, ignorance, indifférence, incompétence ? La question reste ouverte...

L'équipe Biot@Venir

EDUCATION

Fermeture de l'école Paul Langevin

Parents et enseignants réfutent point par point les arguments de la municipalité

Suite de la page 1

ARGUMENTS DE LA MUNICIPALITE	OBJECTIONS
<p>Cela coûte trop cher de sécuriser l'école Paul Langevin au niveau Vigilance Attentat.</p> <p>FAUX</p>	<p>La municipalité veut utiliser l'école pour d'autres projets, touchant à la petite enfance et aux adolescents : il faudra de toute façon mettre ce bâtiment au niveau Vigilance Attentat.</p>
<p>Les enfants ne sont pas en sécurité car ils traversent la route plusieurs fois par jour pour la pause du midi ou les activités périscolaires.</p> <p>FAUX</p>	<p>Les enfants sont parfaitement encadrés par leurs animateurs et la police municipale pour traverser la route. Cela existe depuis toujours, et la sécurité a été récemment renforcée par la pose de ralentisseurs et un feu tricolore à cet endroit.</p>
<p>Il y a suffisamment de place pour accueillir 4 classes à l'école Saint Roch.</p> <p>FAUX</p>	<p>Si on déplace les 4 classes de Langevin à Saint Roch, il n'y aura plus de salle des maîtres ou de salle pour les activités périscolaires, au détriment du bien être et du confort des enfants et du personnel.</p>
<p>La cour de l'école Saint Roch peut accueillir tous les enfants</p> <p>FAUX</p>	<p>Par temps de pluie, le préau n'est pas assez grand et les enfants doivent déjà faire des roulements pour aller en récréation. Que va-t-il se passer avec 4 classes de plus ?</p>
<p>Il n'y aura pas de fermeture de classe</p> <p>FAUX</p>	<p>Avec 8 classes dans la même école, il faudra s'attendre à la fermeture d'une classe quitte à avoir des doubles niveaux et des classes surchargées.</p>
<p>« Nous avons été mis devant le fait accompli par l'éducation nationale qui souhaitait avoir une solution avant de la fin de l'année* ». Guilaine Debras</p> <p>FAUX</p>	<p>Cette citation laisse entendre que l'éducation nationale est à l'origine de cette décision. C'est faux, l'inspection académique est uniquement contrainte par un calendrier* dans lequel doit s'inscrire la procédure engagée par la municipalité.</p> <p>*Cette fusion provoque notamment la suppression de 4 postes d'enseignants qui, victimes d'une mesure de carte scolaire, seront obligés d'engager une demande de mutation.</p>

URBANISME

Bâchettes :

Décisions arbitraires, droits de bétonnage

Modification 5 du PLU* : L'équipe de Madame Debras nous fait une fois de plus la démonstration de son manque de respect pour ses administrés.

Alors que la qualité de vie et l'environnement préservé du site du parking des Bâchettes devaient prévaloir dans la réalisation de ses infrastructures, la mesure votée par la majorité municipale le 8 décembre dernier s'engage résolument dans l'arbitraire et le mépris et sans aucune concertation :

Modification des règles de hauteur des murs sur le périmètre du futur parking des Bâchettes :
Plus de limite à la démesure, tout est autorisé !

Aucune étude d'impact et d'évaluation environnementale du projet :

Tant pis pour les enjeux environnementaux et les effets visuels catastrophiques !

La modification n°5 du PLU donne tous les droits au bétonnage :

Tant pis pour les administrés qui eux, restent contraints à l'application des règles !

Et que dire du programme d'habitations prévu avec des logements sociaux dans une zone sans commerce ni école dédiée à des bureaux, rue Fernand Léger à Sophia Antipolis ?

Tant pis pour les futurs occupants qui occuperont cette zone !

*Plan Local d'Urbanisme



RISQUES NATURELS

Inondations : RESPECT, CONSIDERATION SVP

1 an après ! Encore une manifestation boudée par les Biotois ...

Des concerts, un pique-nique, des animations, un budget de 16 500 €, il y a de quoi rester coi !

Une fois de plus les moyens mis en œuvre par la municipalité ont été plus importants que la réussite escomptée pour cette manifestation prévue sur 3 jours tout de même ! **Cette fête a été jugée déplacée, indécente par de nombreux Biotois.**

Pour comble de malheur, les Biotois très affectés par la crue du 3 octobre 2015 voient, quelques jours avant cette manifestation, leur propriété classée en zone rouge. La carte d'aléas qui leur est présentée le 12 septembre est sidérante : toute la plaine de la Brague est arbitrairement classée en zone rouge. **L'incompréhension est totale !**

Beaucoup d'incohérences dans cette carte ... Madame le Maire promet aux sinistrés de tout mettre en œuvre pour défendre leurs intérêts auprès des services de l'Etat.

Autre fait étrange et pour le moins surprenant en cette période saisonnière très critique, le SIAQUEBA¹, dont 1 SIAQUEBA : Syndicat Intercommunal de l'Amélioration et de la Qualité des Eaux de la Brague et de ses Affluents.

madame Debras est vice-présidente, entame de gros travaux dans le lit de la Brague, précisément le 03 octobre 2016, précisément pendant la saison des pluies.

Des communes de la CASA s'engagent dans la lutte contre les inondations. Et Biot ?

Madame Debras, vice-présidente aux risques naturels à la CASA, a proposé au vote une importante délibération² qui consiste à faire financer par la communauté d'agglomération des études préalables aux travaux pour les communes pour qui le risque inondation est une priorité.

Vallauris, Roquefort-les-Pins, Villeneuve Loubet, La Colle-sur-Loup ont présenté des dossiers, les deux premières pour la réalisation de bassins de rétention, la troisième pour la prolongation de digues et la dernière pour la protection de certains quartiers.

Comble d'étonnement, il n'est rien prévu pour Biot !

Ne faudrait-il pas pourtant engager au plus vite une réflexion sur les buses de

2 Voir Nice Matin du 25 octobre 2016

l'autoroute qui sont la cause de tant de dommages, étant régulièrement bouchées par des embâcles ? Ne serait-il pas indispensable de créer de nouveaux bassins de rétention à Biot et en amont de nos cours d'eau ?

Beaucoup d'inquiétude, de stress alors que les problèmes restent inchangés, que des gros projets en amont vont encore augmenter de façon considérable l'imperméabilisation des sols et entraîner fortement l'augmentation des débits d'eau en aval. Quand serons-nous entendus sur le fait que la gestion de l'amont doit être irréprochable pour protéger l'aval ?

Plus d'un an après les inondations du 3 octobre qui ont endeuillé Biot et dévasté le domicile de centaines de sinistrés, la sérénité des Biotois ne semble toujours pas être une priorité.

Le défaut de vision politique pour la protection des habitants est proprement consternant et ne rassure pas les Biotois face au risque inondation.



Biot @Venir #6 - Janvier - Février 2017

EDITEUR : Association Biot @Venir
Déclarée en Sous - Préfecture de Grasse sous le n° W061005237

Présidents : Caroline Joussemet & Pierre Palvadeau
Vice-présidente : Mélissa Farinelli
Trésorière : Valérie Sciolla

Nous remercions tous les biotois qui nous adressent leurs articles, tribunes libres et propositions de sujet.

Crédit photos
Biot @Venir
Raph

Eurosud Communication

Impression : SCIC nice-matin
214, Boulevard du Mercantour 06200 Nice Cedex 3
La reproduction même partielle des articles et illustrations est interdite. Photos non contractuelles. Ne peut être vendu.

RISQUES NATURELS

Le Plan de Prévention des Risques (PPRI) sacrifié sur l'autel de la révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU)

Quelle volonté se cache derrière cette stratégie ? On peut craindre que madame le maire passe outre les questions d'environnement et de sécurité des biotois pour accélérer la construction d'un nombre considérable de logements sociaux (le nombre de 600 logements avait été évoqué).

Le 12 septembre dernier, la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) présentait la cartographie du risque inondation aux Biotois, venus en nombre.

La cartographie présentée a révolté les sinistrés, toute la plaine de la Brague ayant été passée en zone rouge.

Les représentants de la DDTM, conscients d'erreurs manifestes, ont proposé de revoir cette carte, sur la base d'informations que les sinistrés et la ville pourraient leur fournir.

Madame Debras s'est alors engagée devant les sinistrés, comme elle l'avait déjà fait lors des réunions publiques qu'elle avait organisées à la suite de la catastrophe du 3 octobre 2015, à défendre leurs intérêts et à tout mettre en œuvre pour que les erreurs constatées soit corrigées.

Il a donc été proposé aux sinistrés de faire part de leurs observations dans un formulaire décrivant les circonstances de l'évènement, avant le 31 octobre.

La Maire a ensuite confié la réalisation d'une nouvelle modélisation de l'inondation sur l'ensemble du bassin de la Brague au Cabinet Merlin, sur la base des données de la DDTM, des données de la ville et de celles issues des formulaires déposés par les sinistrés.

Cette nouvelle numérisation a été présentée le 7 décembre aux associations biotoises opérant dans le cadre du risque inondation (Association de Sauvegarde de l'Environnement-ASEB, Association de Lutte contre les Inondations du bassin de la Brague-ASLIB, les Inondés Sacrifiés en Colère-LIBSEC).

'mépriser et spolier les sinistrés'

Contrairement à ce que Madame Debras dit dans le Nice Matin du 11 janvier 2016, les associations ont constaté de nouvelles incohérences dans la nouvelle carte proposée et se sont insurgées contre la précipitation avec laquelle la Maire avance. Elles relèvent également que les travaux pour diminuer les risques sont plus importants que la révision du

PPRI et que l'énergie de la municipalité doit aller en priorité dans ce sens.

Elles réclament un délai de trois mois minimum permettant de réaliser un travail sérieux pour corriger les incohérences relevées et une réunion avec le Cabinet Merlin avant de reprendre les échanges avec la DDTM. Un courrier co-signé par les associations a été adressé à la Maire dans ce sens.

Comment la maire peut-elle oser continuer à affirmer « **qu'un travail objectif a été réalisé en concertation avec les associations de défense des sinistrés, en prenant compte des témoignages de 180 riverains et que des arguments sérieux, techniques et cohérents seront apportés** » ? (Nice Matin du 11 janvier 2017).

Madame Debras se veut de plus rassurante en affirmant publiquement aux sinistrés que la réglementation du PPRI pourra varier selon les zones en aléa fort... **C'est faux !** Tous les travaux, ouvrages, exhaussements de sol, aires

de stationnement, aménagements ou constructions, reconstructions après une crue sont interdits par le PPRI en application à Biot dans les zones d'aléa fort.

Le PPRI est sacrifié sur l'autel du PLU

Les sinistrés, qui ne sont pas dupes, savent très bien que la priorité de la Maire est la révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU). Or, tant que le Plan de Prévention du Risque inondation (PPRI) n'est pas « bouclé », pas de PLU ! (article R.126-1 du code de l'urbanisme : le PPRI doit être annexé au PLU).

L'inquiétude étroit les sinistrés, qui ne comprennent pas cette précipitation et le fait qu'ils ne soient ni entendus ni défendus, alors que ces deux numérisations élaborées dans l'urgence, incomplètes et erronées vont servir de base à l'élaboration du PPRI.

Comment peut-on faire cela, autant mépriser et spolier les sinistrés ?



EN BREF...

SPL SOPHIA*

Après avoir cédé un droit de décision sur ses propres programmes immobiliers et logements sociaux, l'équipe Debras fait à nouveau appel à la SPL de Sophia.

Il s'agit aujourd'hui de confier la réflexion de la rénovation de la rue Saint Sébastien à cette structure.

On peut s'étonner que cette réflexion ne soit pas proposée aux habitants et commerçants du village.

Est-ce cela, le 'mieux vivre ensemble' ?

***Société Publique Locale Sophia** dont la ville de Valbonne est actionnaire à 54% et Biot à 5%. En adhérant à la Société Publique Locale détenue majoritairement par la ville de Valbonne, Biot cède un droit de décision sur ses propres programmes immobiliers et logements sociaux. Il s'agit là d'un véritable acte d'allégeance de la part de notre Maire à la ville de Valbonne.

LOGEMENTS SOCIAUX : une offre surdimensionnée !

L'équipe Debras est engagée dans une politique de développement des logements sociaux sans précédent :

- 2 programmes dans le quartier des Soulières
- 1 programme à Saint Eloi
- 1 programme à Sophia

A qui profiteront tous ces logements, alors que seule une centaine de Biotois souhaite pouvoir en bénéficier ?

Quelles infrastructures a-t-on prévues en parallèle ? Routes, écoles, crèches, parkings, transports, commerces, etc ?

La lettre du Maire, ou l'art de délayer

Vous êtes probablement familiers d'un support de communication mis en place par Madame Debras : la Lettre du Maire.

Le numéro paru en novembre dernier a retenu notre attention : 4 pages pour apprendre que la commune a un nouveau site web et une stratégie de transition numérique.

Beaucoup de communication pour au final bien peu d'actualité.

Mais soyons rassurés : « la mutation numérique biotoise est en route ».

VIE LOCALE

BORNES RETRACTABLES RUE SAINT SEBASTIEN

Les forceps, outils de la concertation

Deux bornes rétractables ont été installées sans concertation le 08 août à l'entrée de la rue Saint Sébastien avec pour objectif de diminuer la circulation automobile, redynamiser le village, mettre en valeur l'image de la cité et assurer une meilleure sécurité.

Lors de la réunion publique du 13 décembre dernier, la municipalité a souhaité faire le point sur l'expérience. Il en résulte que depuis le début ces bornes font polémique et que le test réalisé pendant l'été n'a pas affaibli le désarroi des résidents du village, qui sont véritablement spoliés dans leurs droits d'accès et entravés dans leur vie quotidienne.

La mairesse a confirmé que la décision d'installer ces bornes ne résulte d'aucune étude sur la survenue d'accidents ou de problèmes suffisamment conséquents nécessitant la fermeture du village aux usagers, particulièrement pendant de longues périodes dites « strictes ».

Il semble que cette initiative arbitraire ait été prise pour supprimer la barrière amovible et la présence de policiers municipaux à l'entrée de la rue Saint Sébastien.

Les personnes à mobilité réduite, les personnes âgées qui habitent le village se retrouvent trop souvent prisonnières ne pouvant ni sortir de leur domicile ni y

entrer alors que la rue Saint Sébastien est fermée pour cause de « période stricte ».

La vie de tous les résidents du village est devenue bien compliquée : difficulté à se faire livrer, ambulances ou infirmières bloquées, impossibilité de venir chercher un parent âgé en voiture, accidents matériels et humains...



Si l'on comprend les objectifs louables de cette expérience, il n'en reste pas moins que les résidents souffrent réellement de la mise en œuvre d'un tel

dispositif et se désespèrent que leur problématique ne soit pas prise en compte.

Les deux bornes rétractables installées à l'entrée de la rue Saint Sébastien créent au village l'inquiétude des habitants, des commerçants, des entreprises. Aucune information de la municipalité ne vient calmer leurs craintes. « Les nouvelles dispositions seront envisagées dans la continuité de la redynamisation du village » peut-on lire dans le Biot info du printemps (page 32).

De quelle redynamisation parle-t-on ? De l'aménagement du « juste projet » des Bachettes, annoncé pour juin 2018 ?

Sûrement pas malheureusement... ne nous laissons pas leurrer : 94 places de stationnement supplémentaires, l'agrandissement de la mairie et la construction d'une salle d'exposition au plus bas du village n'apporteront pas, comme le prétendent Madame Debras et son équipe, d'attractivité supplémentaire pour les Biotois.

Car ce sont bien les Biotois qu'il faut faire venir régulièrement au village si l'on veut qu'il s'anime, et pas seulement lors de la saison touristique !

Méli mais l'eau ... Le compte n'est pas bon !

Amateurisme au Conseil Municipal

Lors du Conseil Municipal du 8 décembre 2016, la maire voulait faire entériner la multiplication par 10 de la taxe communale sur l'eau potable, la faisant passer de 0,01 € à 0,10 € au 1er janvier 2017 (voir explications ci contre et Nice matin du 16/12/2016).

Cette décision a fait l'objet d'une délibération le 8 décembre dernier, contre laquelle l'opposition s'est insurgée, étant donné les carences manifestes dans les comptes présentés et le manque de cohérence du dossier, véritable outil de gouvernance de l'eau.

Interrogée sur le fond du dossier, ni la maire, ni l'adjoint à l'assainissement ne sont parvenus

**'manque
de rigueur,
confusion...'**

à justifier cette augmentation. **Emberlificotés dans leurs chiffres, incapables de présenter les investissements que cette taxe pourrait financer, la majorité municipale a été obligée de retirer la délibération.**

La taxe restera donc à 0,01 €, jusqu'à ce qu'une solution experte soit définie.

Manque de rigueur, méconnaissance de ses dossiers, confusion, on aimerait que la ville soit dirigée par une équipe responsable.

Les Biotois peuvent remercier l'équipe d'opposition qui a su pointer les incohérences du dossier.



A propos de la taxe communale relative à l'eau potable

Depuis 2008 la taxe communale relative à l'eau potable est fixée à 0,01 € par mètre cube d'eau consommé. Cette taxe a pour objectif de permettre à la commune de financer les travaux d'investissement dans le domaine de la production et de la distribution de l'eau potable.

A Biot la gestion de l'eau est faite au travers d'un contrat de délégation de service public (DSP) par affermage et l'entretien et l'extension du réseau d'eau potable sont à la charge de la commune, via le budget annexe de l'eau.

Ce budget avait bénéficié, lors de la signature du contrat en 2008, d'un reliquat important de 350 000 € du contrat précédent. Ce reliquat a été abondé depuis par la taxe communale de 0,01 € par mètre cube consommé.

Sachant que le volume consommé sur la commune est d'environ 1 490 000 m³ par an, le produit de la taxe représente donc environ 15 000 € par an. Les dépenses étant plus importantes que les recettes, la réserve est actuellement consommée. Mais pour autant toute augmentation doit pouvoir être justifiée sur la base de projets concrets.

EN BREF...

Où sont les verres ?

Une délibération du Conseil Municipal avait attiré notre attention en 2014 : la commune se dotait de 3000 verres en plastiques réutilisables, qui seraient consignés lors des événements de la ville afin d'éviter le gâchi des verres à usage unique.

2 ans et demi plus tard, on ne les toujours pas vus !

Que devient le local de la Poste au village ?

La municipalité a racheté le local de l'ancienne Poste rue Saint Sébastien. L'objectif était louable : la redynamisation du village.

Sauf que depuis c'est le grand désert : le local toujours fermé.

On attend les projets.

ACTION MUNICIPALE

La valse Biotoise : le mal être du personnel communal

Depuis le début du mandat de l'équipe Debras, nous assistons à une valse constante du personnel.

Il a été demandé à certains de partir, d'autres prenant les devants ont préféré démissionner.

Par conséquent, de nombreux postes ont fait l'objet de recrutements de nouveaux agents, parmi lesquels certains ont déjà quitté la danse.

Mais valse à trois temps, valse à quatre temps, un impressionnant turn over s'est installé et le mal être ne cesse d'évoluer. C'est vraiment très troublant ...

Que sont devenus les beaux principes de Madame Bret, conseillère municipale déléguée aux Ressources Humaines, un poste clé dans une municipalité, qui dans sa Tribune libre (Biot Infos Hiver 2015), disait « vouloir pratiquer la vraie politique, la belle politique, celle des élus qui se doivent d'être responsables, qui se doivent d'entretenir le vivre ensemble, qui se doivent de respecter les citoyens et les instances de notre «République» ?

Ecrire des belles paroles cela fait belle impression, mais les mettre en musique c'est une toute autre affaire !

Il semblerait que les conditions essentielles et incontournables à la réussite de l'équipe en place ne soient toujours pas réunies à ce jour.

Une gestion des ressources humaines qui donne le tournis !



TRANSPORTS

Le point de Biot@Venir sur la Ligne Nouvelle

Biot@Venir suit attentivement le projet de «ligne nouvelle PACA», dont le but à l'horizon 2030 est de coupler services rapides et trains du quotidien.

Sur notre territoire, le premier objectif de SNCF RESEAU est de réaliser une voie de 24 km, Cannes à Nice qui a vocation à démultiplier les petits trajets quotidiens en favorisant le doublement du cadencement.

Cette boucle prévoit la création d'une gare intermédiaire à Sophia Antipolis, dont la position définira le tracé de la ligne. Trois sites ont été proposés :

- Une gare aux **Bréguières (Mougins)** impliquant un passage en souterrain sous le village et en aérien sur 100 mètres à l'entrée d'un tunnel vers Saint Philippe,
- Une gare au **Fugueiret (Valbonne Sophia)**, qui imposerait 700 mètres de viaducs aux Soulières et aux Chappes,
- Une gare aux **Bouillides (Valbonne Sophia)**, qui supposerait 500 mètres en surface dont 200 mètres surplomberaient les Tamarins et les Soulières.

Ces trois propositions ont fait l'objet d'une concertation publique qui s'est terminée le 9 janvier 2017. Elle a réuni les habitants et les associations lors de différents ateliers auxquels Biot@Venir a participé.

Durant ces réunions, SNCF Réseau s'est employé à imposer le projet sans prendre réellement en compte les participants qui n'ont eu de cesse de vouloir faire entendre leur voix pour défendre leur territoire et dénoncer le manque d'écoute. De nombreuses objections s'élèvent en effet contre le projet.

SNCF Réseau minimise l'impact environnemental et le préjudice que subiraient les riverains d'une telle infrastructure, soit par la destruction de leur maison, soit par les nuisances qu'ils subiraient (dégradation du patrimoine immobilier, bruit, vibration, etc).

Les Biotois ne veulent pas de ce projet sur leur commune, ni en aérien, ni en souterrain et la ville de Biot refuse tout passage sur son territoire.



Aujourd'hui le Vice-Président de la Région en charge des transports et le Maire de Cannes militent pour la création d'une gare TGV à Cannes la Bocca marchandises, tout en conservant le principe d'une gare TER à Sophia.

Dans le cadre d'une motion, la CASA, la ville de Valbonne et la ville de Biot ont demandé conjointement à SNCF Réseau de reconsidérer le projet dans une vision globale de l'axe Marseille-Nice et la communication des résultats, notamment des études alternatives comme la 3ème voie pour un projet cohérent et soutenable. La solution cannoise pourrait en effet offrir la solution alternative de la 3ème voie du bord de mer.

Le choix du tracé qui précédera l'ouverture de l'enquête publique sera crucial pour Biot, mais, bien que les travaux soient censés commencer en 2020, nous n'avons pu obtenir aucune date précise concernant ces étapes et les prochaines échéances.

Le contexte du projet Ligne Nouvelle

En 2005 l'État décidait de confier la mise en œuvre d'un projet LGV-PACA à SNCF Réseau Ferré de France, afin d'assurer la liaison de l'arc méditerranéen, de l'Espagne à l'Italie.

Ce projet ambitieux aujourd'hui converti en Ligne Nouvelle Provence Côte d'Azur doit permettre une desserte TER et à terme le passage de TGVs à vitesse réduite (200km au lieu de 350 km).

Il est actuellement morcelé en trois objectifs étalés dans le temps :

- 1° Traitement des « nœuds ferroviaires » de Nice et de Marseille, d'ici à 2030,
- 2° Amélioration entre 2030 et 2050 des tronçons Aubagne/Toulon et Est Var/Siagne,
- 3° Création des tronçons Toulon/Est Var et Nice/Italie, après 2050.



L'ENVERS DU DECOR

Dans tous ses supports de communication la municipalité a pour habitude d'encenser ce qu'elle entreprend, de dire que ses actions ne sont que succès.

Biot @Venir souhaite dans cette nouvelle rubrique rétablir des vérités et montrer que l'on est loin de l'idéal défendu en permettant à l'opposition d'apporter des informations sur les dysfonctionnements flagrants sur des dossiers importants.

RIFSEEP : LES EMPLOYES MUNICIPAUX SONT AU REGIME SEC

Une modification de ce régime indemnitaire des employés communaux a été votée par la majorité lors du Conseil Municipal du 8 décembre 2016.

Les élus de l'opposition vous expliquent pourquoi ils ont voté contre cette délibération, alors que déjà en 2015 ils considéraient que l'équipe Debras dégradait le régime indemnitaire des agents municipaux et avaient rejeté la refonte du régime proposé et les conditions de son versement.

La délibération prise par l'équipe Debras le 8 décembre dernier implique qu'à compter du 1er janvier 2017 le complément indemnitaire annuel ne sera plus versé aux agents mensuellement, mais à la fin de chaque semestre.

L'opposition considère que ce principe pénalise les agents, alors que les primes constituent un complément indispensable, particulièrement pour ceux dont les salaires sont les plus bas. Elle ne peut admettre que le pouvoir d'achat des agents soit amputé chaque mois de cette façon.

Elle n'adhère toujours pas non plus aux propositions de l'équipe de Madame Debras qui visent à diminuer l'absentéisme. A la différence de Madame Debras les élus de l'opposition préfèrent de loin encourager le présentéisme.

Par ailleurs, la situation des agents municipaux ne sera dorénavant plus révisée tous les ans mais tous les 4 ans. Cela engendre une nouvelle peine pour les agents, dont certaines fonctions ne permettent pas de perspective d'avancement de carrière, donc pas d'évolution du pouvoir d'achat.

Les instances

paritaires communales représentant le personnel de la ville ont elles-mêmes refusé de valider les modalités de ce nouveau régime lors de la séance du Comité Technique le 29 novembre dernier.

L'opposition considère qu'un tel dispositif est contre-productif et ne favorise ni l'encouragement des agents dans l'exercice de leurs missions, ni une bonne gestion de la commune.



Le RIFSEEP, c'est quoi ?

Le RIFSEEP (REGIME INDEMNITAIRE FONCTIONS SUJETIONS EXPERTISE ENGAGEMENT PROFESSIONNEL) est un complément de salaire versé aux agents titulaires de la fonction publique.

Il prend en compte toutes les indemnités et primes auxquelles ont droit ces agents et tient compte de leurs fonctions, de leur expertise, de leur engagement professionnel et de leurs sujétions (contraintes particulières liées à un emploi ou un poste de travail, comme les astreintes, le travail de nuit ou le dimanche...).

Ce régime indemnitaire est composé de deux primes cumulatives, qui diffèrent dans leur objet comme dans leurs modalités de versement :

- Une indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE), versée mensuellement,
- Un complément indemnitaire annuel (CIA).



LA VÉRITÉ! SI JE MENS.

A Biot on aime colporter la rumeur, on aime manipuler.

Devant le tollé que Madame Debras a provoqué en décidant de fermer l'École Paul Langevin, une rumeur laisse à penser que Monsieur Dermitt aurait lui aussi durant son mandat voulu fermer cette école.

C'est entièrement faux !

Il avait simplement été envisagé à l'époque, dans le cadre du projet de la médiathèque, de créer quelques places de parkings sous les préfabriqués de cette école. La réflexion n'est jamais allée plus loin et n'a fait l'objet d'aucune proposition, ni aux conseils d'école ni aux comités consultatifs de la vie scolaire.

'Il n'a jamais été question de fermer l'école Paul Langevin, bien au contraire.'

Il n'avait jamais été question de fermer l'école Paul Langevin, bien au contraire. En effet, lorsque l'inspection académique, lors du départ à la retraite du Directeur de l'école, avait émis l'idée d'une fermeture, Monsieur Dermitt lui avait opposé de façon catégorique une fin de non-recevoir.

Madame Debras doit donc prendre ses responsabilités, cesser de se défausser sur l'ancienne municipalité (cf courrier de la municipalité aux parents d'élèves du 2 décembre 2016) et assumer sa détermination, aussi controversée soit-elle. C'est à elle et à elle seule de répondre de sa décision de fermeture de l'école, d'assumer la colère des parents d'élèves.

LA VÉRITÉ! SI JE MENS. 2

Une autre rumeur que Madame Debras aime faire circuler concerne la Ligne Nouvelle, en accusant à plusieurs reprises publiquement l'opposition de ne pas se positionner par rapport au projet.

C'est entièrement faux !

L'équipe de Monsieur Dermitt s'est mobilisée contre le projet depuis le début, a organisé des réunions publiques afin d'informer les Biotois, rédige des articles sur le site www.jeanpierredermitt.fr et dans le Biot@Venir, participe aux réunions de SNCF RESEAUX, se bat aux côtés du collectif Basta Ligne Nouvelle Biot, etc ...

Les rumeurs sont un aveu de faiblesse.

TRIBUNES LIBRES

Nos vœux pour 2017

Pour 2017, nous parents d'élèves, mais plus largement biotois, aimerions que madame le Maire réponde à ces questions sur la fermeture de l'école Paul Langevin :

Pourquoi fermer une école où enfants et enseignants se sentent bien et travaillent dans de bonnes conditions (propices à un meilleur apprentissage) ? Fermer Langevin ce n'est pas vivre avec son temps, c'est un anachronisme (le changement a pour but d'améliorer non d'empirer les conditions de vie).

Pourquoi vouloir entasser des enfants et compromettre leur qualité d'enseignement alors que le classement PISA¹ est des plus médiocres aujourd'hui pour la France ?

Pourquoi considérer qu'une bibliothèque, un dojo et une salle d'arts plastiques sont des salles inutiles pour une ville comme Biot qui se dit créative ?

Pourquoi par cette fusion mettre à mal la sécurité de nos enfants dans un établissement qui ne pourra pas dignement et décemment accueillir 8 classes ? Nos enfants ne sont pas des simples noms sur une liste en papier !

Pourquoi investir autant d'argent dans les TAP alors que ces derniers seront réduits à « peau de chagrin » puisqu'ils n'auront pas de salles propres pour être correctement préparés (TAP et cours dans les mêmes salles est pour le moins discutable en terme de repères pour les enfants) ?

Pourquoi fermer une école comme Paul Langevin qui est l'école la plus saine de la commune ? Très peu de frais

1-Programme International pour le Suivi des Acquis des élèves

d'entretien, très peu d'accident à déplorer, peu de frais pour une mise aux normes vigipirate.

Pourquoi accepter du « bricolage » pour nos enfants alors que le bien être des enfants est un investissement sur l'avenir et que Biot se dit « souffleuse d'avenir » ?

Pourquoi fermer une école dès lors que Biot s'apprête à accueillir de nouvelles familles en bâtissant de nouveaux logements ? Pourquoi condamner la prospérité du village ?

Pourquoi porter atteinte à une école patrimoniale de 1954 qui porte la mémoire de plusieurs générations de biotois ?

Pourquoi s'auto-proclamer chantre de la « concertation » et par ailleurs nous refuser un rendez-vous demandé depuis le 8 décembre (alors que la mise en place de bornes à l'entrée du village a donné lieu à deux réunions ouvertes à la population) ?

Pourquoi un tel déni de démocratie en retirant les banderoles contestataires sur les murs de l'école durant les fêtes de fin d'année ?

Pourquoi ne pas prendre d'autres locaux pour 'une salle des associations inter-générationnelle' (ancien office du tourisme ancien bibliothèque George Sand, voire rachat de la grande bâtisse rue du mitan redynamisant ainsi le cœur du village) ?



Beaucoup de questions qui restent à ce jour sans réponses, preuves s'il en fallait que le projet de la mairie est non fondé.

Aucune étude de marché à notre connaissance justifiant un tel choix qui porte atteinte à une triple symbolique.

Fermer une école est une atteinte symbolique à la République.

Fermer l'école Langevin est une atteinte symbolique à la mémoire de Biot.

Fermer cette école sans concertation et sans écouter la voix de ses administrés est une atteinte symbolique à la démocratie.

UN PARENT D'ÉLÈVE



Biot @Venir est une association loi 1901 dont la vocation est de rassembler et mobiliser les citoyens biotois pour les aider à défendre leurs intérêts et faire entendre leur voix. Pour cela, nous avons créé ce journal. Les membres de l'association sont tous bénévoles. Pour continuer à alerter, informer et mobiliser, nous avons besoin de vous. Rejoignez nous et engagez vous à nos côtés .

QUE VOUS SOUHAITIEZ DEVENIR MEMBRE ACTIF, ÉCRIRE DES ARTICLES OU ENCORE NOUS SOUTENIR FINANCIÈREMENT, CONTACTEZ NOUS, NOUS AVONS BESOIN DE VOUS !

contact@biotavenir.fr

Bulletin d'adhésion Biot @Venir

Adhérez ou renouvelez votre adhésion pour l'année 2016

A retourner par Courrier à Biot @Venir, 711 chemin de St Julien, 06410 Biot ou par email (contact@biotavenir.fr)

Prénom Nom :

Adresse :

.....

Email :

Tél :

Membre actif : 20 € (individuel) 35 € (couple)

Membre bienfaiteur :€ (participation libre)

Association Biot @Venir - Déclarée en Sous - Préfecture de Grasse sous le n° W061005237

Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'association. En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, l'adhérent bénéficie d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui le concernent.